



Déclaration du SNUDI**FO**47 au CSA-SD du 15 février 2024

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Jeudi 1^{er} février, nos collègues du 1^{er} et du 2nd degré étaient massivement en grève dans l'unité pour leurs revendications, pour exprimer leur refus de voir se poursuivre la dislocation de l'école publique dans notre pays. Nos collègues professeurs de collège sont particulièrement remontés contre la mise en place des groupes de niveau, traduction du « choc des savoirs » initié par M. Attal.

Il s'agirait, dès la rentrée prochaine, de répartir les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} au collège non plus dans des classes traditionnelles, mais répartis en trois groupes de niveau. Cette réforme s'appliquerait aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} à la rentrée 2025. Ce plan, qui instaure un véritable tri social des élèves, organise la déréglementation généralisée des enseignements en collège, avec l'explosion des classes au profit de groupes de niveau « flexibles », avec la remise en cause de tous les programmes et horaires nationaux adaptables en fonction des décisions pédagogiques locales...

Comment seraient constitués ces groupes de niveaux pour les élèves de 6^{ème} ? Qui serait responsable du tri ? L'ex-ministre Oudéa-Castéra y a répondu. Selon une dépêche AEF, elle a déclaré dans une visioconférence aux chefs d'établissements qu' « *avant la rentrée, en mai-juin, chefs d'établissement et directeurs d'école se réuniront pour étudier une première répartition possible des élèves en s'appuyant sur les évaluations des PE, pour préparer des pré-classes.* » Ainsi, les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, seraient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège !

De la loi Rilhac qui confère aux directeurs une délégation de compétences de l'autorité académique à la mise en place des conseils école-collège, force est de constater que tous les outils pouvant permettre de contraindre les professeurs des écoles d'être responsables du tri de leurs élèves au collège sont en place !

Pour le SNUDI-FO, les mesures Attal concernant le « choc des savoirs », qui contiennent également une inacceptable remise en cause de la liberté pédagogique des personnels via notamment la labellisation des manuels scolaires, sont inacceptables ! Les personnels refusent de trier leurs élèves ! Le SNUDI-FO, avec sa

fédération, revendique donc l'abandon immédiat des mesures du « choc des savoirs ». Il se félicite de l'unité syndicale réalisée sur cette revendication, notamment à l'occasion du CSE du 8 février.

Nul doute que les propos tenus il y a quelques semaines par l'ex-ministre Oudéa-Castéra aussitôt après sa prise de fonction sont pour quelque chose dans la forte mobilisation des enseignants. Chacun les a en tête, je vous ferai grâce de les citer à nouveau. Propos exprimant un mépris insupportable de l'École publique et de ses personnels, que Mme Oudéa-Castéra était pourtant censée représenter, et qui ont précipité son départ de la rue de Grenelle.

Les ministres de l'EN se succèdent à un rythme effréné mais les revendications demeurent. Nous rappellerons à la nouvelle ministre madame Belloubet que ceux qui se sont succédés avant elle sous les différents gouvernements Macron n'ont eu de cesse, à grands coups de contre-réformes et de suppressions de postes, de s'en prendre à l'École publique.

Rappelons en effet :

- **que lors du premier quinquennat Macron, le ministre Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;**
- **que le ministre Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;**
- **que le ministre Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.**

Et que dans le même temps, selon le rapport de la cour des comptes de 2020, les établissements privés bénéficient chaque année de 12 milliards d'argent public pour accueillir les enfants des familles fortunées. Le rapport soulignant en effet que « *la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat est en fort recul depuis une vingtaine d'années.* »

Le SNUDIFO47 rappelle son attachement à la laïcité de l'École et de l'État. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée !

Le SNUDIFO47 revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées à 90% confessionnelle par des fonds publics (de la loi Debré-Guermeur de 1959 à la loi Blanquer de 2019).

La ministre Belloubet entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire, entend-elle prolonger la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par ses prédécesseurs, au plus grand bénéfice de l'école privée ?

Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer, les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux de l'aveu même de M. Attal ?

Oui, l'École publique est aujourd'hui menacée, par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté... autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail des personnels !

Le département se voit donc retirer deux postes. Combien de classes allez-vous fermer ? Certes, vous mettez en avant la baisse du nombre d'élèves. Opportunité qui aurait pu être mise à profit pour améliorer les conditions d'enseignement. A l'heure où le non-remplacement des collègues absents dégrade nos conditions de travail et prive nos élèves de milliers d'heures d'enseignement, combien de postes de remplaçants ne seront pas créés ?

Combien de postes de RASED ne seront pas créés, alors que le nombre d'élèves ayant besoin d'une prise en charge ne cesse d'augmenter ? Combien de postes d'enseignants spécialisés ne seront pas créés ? Pourtant les conditions d'instruction des élèves en situation de handicap ne cessent de se dégrader. Vous en savez la raison : des centaines d'entre eux sont scolarisés par défaut en classe banale, faute de place dans une structure spécialisée adaptée, au mépris des notifications de la MDPH !

Cela conforte notre revendication d'abandon de l'acte II de l'inclusion scolaire, exigence qui été portée au ministère par la Fédération FO de l'enseignement lors de la manifestation nationale du 25 janvier dernier. Nous ne voulons pas plus la mise en place des PAS qui n'ont aucune existence légale, puisque l'article 233 de la loi de finances censé les créer, a été censuré le 28 décembre par le Conseil constitutionnel, que nous ne voulons de la fusion des AESH et des AED, ou encore de la disparition/dissolution des établissements médicaux sociaux qui ne visent qu'à faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap.

Madame Belloubet vient de nouveau de braquer les projecteurs sur la question du harcèlement à l'école. Préoccupation légitime car oui, beaucoup de nos élèves vont mal. Au-delà des effets d'annonce, la ministre va-t-elle créer les postes de psychologues de l'Education nationale qui font cruellement défaut, ou va-t-on poursuivre dans la voie qui consiste à solliciter toujours davantage ces personnels en nombre insuffisant qui croulent déjà sous les tâches ?

Ne comptez pas sur les représentants FO pour cogérer les mesures de carte scolaire, pour entrer dans la logique qui consiste à choisir dans quelle école fermer un poste pour éventuellement en ouvrir un ailleurs.

Au regard de la situation actuelle, aucune fermeture de classe ne devrait être prononcée, toutes les demandes d'ouverture devraient être satisfaites. C'est ce que le SNUDIFO47 revendique.

Nous vous remercions pour votre écoute.